

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/08/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
26	18	21

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Pref

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025, le 27 Août à 18:15, le Conseil Municipal de la Commune de HORNAING s'est réuni à la Salle de mariage, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELANNOY Frédéric, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/08/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/08/2025.

**Présents** : M. DELANNOY Frédéric, Maire, Mmes : DE BOER Vanessa, DELBECQ Sylvie, DELCROIX Séverine, DESMYTER Gaëlle, DUHEM Gwenaëlle, FIEVET Christelle, MOREAU Valérie, MUREZ Dolorès, NOULETTE Jessica, VANDEWALLE Stéphanie, VILCOT Lise-Marie, MM : GAZET Christian, HOCQ Daniel, JAMROZ Alain, SAVARY Gabriel, SERRURIER Yvon, VELU Philippe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHATELIN Sandrine à Mme DELCROIX Séverine, MM : ACCETTONE Grégory à M. HOCQ Daniel, RATAJCZAK Christophe à M. JAMROZ Alain

Excusé(s) : Mmes : HOUZE Marie-Martine, RASSE Virginie, MM : CLOCHARD Jean-François, DESMOUCELLE Didier, REMY Benoit

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MOREAU Valérie

SOUS PREFECTURE  
DE DOUAI

06 OCT. 2025

ARRIVEE

202543 – DECISION MODIFICATIVE 3

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement du parking desservant la piscine, le complexe sportif et l'école Paul Langevin, la commune a pris en charge l'ensemble des travaux y compris la desserte et le parvis de la piscine.

Or, la compétence relative à la piscine « au cœur d'eau » incombe, selon ses statuts, à Cœur d'Ostrevent Agglo. Les travaux comptables des travaux réalisés est fonction de l'identité de la collectivité qui exerce la compétence. Par conséquent, les travaux d'aménagement du parvis de la piscine et des quais bus, pris en charge par la Commune doivent faire l'objet d'un remboursement de la part de Cœur d'Ostrevent Agglo au compte 4582, selon la Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre Cœur d'Ostrevent Agglo et la commune d'Hornaing signée le 30 octobre 2024.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant l'exécution budgétaire de l'année 2025,

Considérant que les crédits du chapitre 45 se révèlent insuffisants,  
 Considérant qu'une décision modificative est nécessaire,  
 Le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

**Article unique** : d'approuver la décision modificative n°3 suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-458102-914-322 : Stade J. Mot	0,00 €	230 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 458102 : Parking qualificatif et paysager desservant le complexe sportif</b>	<b>0,00 €</b>	<b>230 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-458202-914-322 : Stade J. Mot	0,00 €	0,00 €	0,00 €	230 000,00 €
<b>TOTAL R 458202 : Parking qualificatif et paysager desservant le complexe sportif</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>230 000,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>230 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>230 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>230 000,00 €</b>		<b>230 000,00 €</b>	

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
 Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
 En mairie, le 22/09/2025  
 Le Maire  
 Frédéric DELANNOY



SOUS PREFECTURE  
 DE DOUAI

06 OCT. 2025

ARRIVEE